

Rencontre Pôle T de la DREETS/Organisations syndicales et professionnelles régionales

du 22 mai 2025



L'interlocuteur régional
privilégié des entreprises, des
salariés, des consommateurs
et des personnes vulnérables



Plan de la présentation

- I. Introduction sur le PNA 2023-2025**
- II. L'activité des services d'Inspection du travail : Chiffres clés 2024 et priorités 2025**
- III. Campagne précarité 2025**
- IV. Présentation des projets subventionnés en 2025 au titre de l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social**
- V. Égalité professionnelle femmes/hommes**
- VI. Plan régional de soutien au dialogue social**

I - Plan d'actions 2023-2025 de l'inspection du travail:

Les 4 sujets incontournables

Chaque acteur du système d'inspection du travail doit contribuer à :

- ✓ Prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP) ;
- ✓ Lutter contre les fraudes ;
- ✓ Réduire les inégalités ;
- ✓ Protéger les travailleurs les plus vulnérables ;

De plus, le SIT doit également veiller au bon fonctionnement du dialogue social.

II - L'activité des services d'Inspection du travail

Chiffres clés pour 2024

INTERVENTIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- **22 901** interventions totales +4% (10% du total national)
- **13 922** interventions sur site (62% du total)
- **14 105** établissements distincts visés par au moins une intervention (+7%)

SUITES A INTERVENTIONS : plus de 22 000 dont

- **15 288** Lettres d'observations (69%)
- **631** Arrêts de travaux ou d'activité
- **512** Procès-verbaux
- **483** Mises en demeure
- **4 030** Décisions dont 2 328 LSP en  de 25% (90% d'autorisation)
- **161** Rapports de sanctions administratives

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

- 136 décisions de sanction (161 en 2023) : 135 décisions d'amende et 1 avertissement ;
- 51% des décisions portent sur la durée du travail et les repos, 18% carte BTP, 16% PSI et 6% en matière d'hygiène et d'hébergement ;
- Le taux de sanction des dossiers instruits est de 82% ;
- Tous domaines de sanction confondus, les décisions concernent principalement les secteurs du BTP (38%) et des HCR (22%)

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

- Les montants moyens par décision de sanction varient de 738 euros (CIP-BTP) à 9 709 euros (durée du travail et repos) ;
- Le montant total des amendes notifiées en 2024 s'élève à 906 865 euros contre 1 040 651 euros en 2023, 556 600 euros en 2022 et 751 840 euros en 2021
- Taux de recouvrement des amendes : 76% en total cumulé de 2018 à 2024 (85% hors PSI et 61 % PSI) soit 6,2 millions d'€ environ

Activité des services de renseignements en 2024 en ARA

RENSEIGNEMENTS DÉLIVRÉS EN DROIT DU TRAVAIL

- 71 986 demandes traitées (12% du national)
- 72 % des demandes ont été traitées par téléphone

Thèmes récurrents :

- 70 % des questions portaient le contrat de travail
- 9% concernaient la maladie, l'arrêt de travail, l'inaptitude

- 64,5% des demandes émanent de salariés ou de travailleurs
- 8,5% des demandes émanent d'employeurs (dont 4% de particuliers employeurs)

Éléments statistiques relatifs aux ruptures conventionnelles individuelles intervenues en 2024 en ARA

- 66 448 demandes d'homologations sollicitées en ARA en 2024 (67 129 en 2023, 63 960 en 2022)
- 821 refusées ou déclarées irrecevables

Campagne Précarité 2025

Situation de la précarité en France

- 10% des travailleurs
- Précarité multipliée par 2 en 40 ans avec des pratiques de contournement des cas de recours autorisés par la loi
- Impact significatif sur la vie des travailleurs (insécurité de l'emploi, trajectoires salariales, conciliation vie professionnelle / vie personnelle)
- Risques d'accidents et de maladies professionnelles accrus

La lutte contre le recours abusif aux contrats précaires concourt donc à rétablir les salariés dans leurs droits pour leur permettre d'avoir un emploi et des revenus stables et à prévenir les risques professionnels et les accidents du travail.

Les points de contrôle de la campagne

- Recours abusif aux contrats précaires (contrats à durée déterminée et contrats de travail temporaire pour pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise)
- Respect des délais de carence
- Recours interdits (travaux dangereux, remplacement d'un salarié gréviste, période post licenciement économique)
- Respect des prérogatives du CSE

Des contrôles seront réalisés par les inspecteurs du travail entre juin et novembre 2025. Des contre-visites pour s'assurer des mesures de régularisation opérées s'étaleront jusqu'en mai 2026.

Les actions locales de sensibilisation/d'information

- Partenaires sociaux
- Parquets
- Employeurs
- CSE, salariés

Pas de secteur d'activité retenu au niveau national et régional; diagnostic et choix des entreprises réalisé au sein de chaque UC: les contrôles visent les entreprises utilisatrices susceptibles de régulariser en proposant l'embauche en CDI; des sanctions pourront être engagées.

[Les campagnes de l'inspection du travail | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

IV - Présentation des projets subventionnés en 2025 au titre de l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social

Appel à projet et à initiatives 2025

- Mis en ligne le 4 novembre 2024 et accessible au public
- S'inscrit dans un contexte économique, social et environnemental spécifique
- vient décliner les objectifs de la Politique travail en matière de dialogue social et de santé/sécurité au travail
- Est destiné à une cible prioritaire : Les TPE/PME de la région
- Mais également au bénéfice des partenaires sociaux (OS/OP/instances paritaires de dialogue social) dès lors que le projet s'inscrit dans un cadre partenarial et vise à renforcer leur capacité à être acteurs d'un dialogue social de qualité

Les niveaux de prise en charge

- La subvention peut, en fonction de la nature du projet, des possibilités de co-financement du porteur ou des partenaires, s'élever à 60% du total du budget de l'action.
- Le montant versé par l'Etat prendra en compte la réalisation effective de l'action.
- Pour l'année 2024, le montant minimum alloué dans le cadre de cet appel à projet s'élève à 4 000 euros; le montant maximum à 48 000 euros; pour un montant médian de 35k€.
- Moyens financiers mobilisables en 2025 pour l'AAP: 330 000 € environ (370 000 euros en 2024), sous réserve d'ajustement en cours d'année pour assurer le défraiement des conseillers du salarié

Axe dialogue social : 6 projets retenus dont

- FEPEM: accompagnement et soutien aux usagers de l'emploi à domicile
- CEZAM: Développer la négociation d'entreprise sur les conditions de travail, et plus largement de santé au travail
- CPME 74: accompagnement des entreprises en matière de santé au travail et de développement du DS et négo collective
- FETE: Égalité Professionnelle : poursuivons l'action en ARA !
- LE PROGRES: Dialogue social en action - édition 2025

Axe santé sécurité au travail : 8 projets retenus dont

- NUIITS DE FOURVIÈRE: Prévention des risques dans le spectacle vivant
- UNEA (Union nationale des entreprises adaptées): renforcer la prévention au travail et la culture de prévention dans les entreprises adaptées
- AGCFTP (ASS GESTION CENTRE FORMATION CONTINUE FNTP) :
Journée sécurité en action

Axe santé sécurité au travail

- ARAG: Accompagner les entreprises agroalimentaires dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- U2P: Trophées Qualivie - valoriser les petites entreprises artisanales qui mettent en pratique des démarches pour l'amélioration de la QVCT
- GEIQ AMS (ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN ET SERVICES A DOMICILE): accompagnement QVCT à travers la mise en place des équipes solidaires et autonomes
- FD BTP 74: Mise en commun des moyens de prévention sur les chantiers du BTP

V. Égalité professionnelle femmes/hommes

Priorités nationales et régionales

- Améliorer le taux de déclaration de l'index : au 19 mars 2025, au titre de la période de référence de l'année 2024, le taux de déclaration national était de 83,7 %, 83,1 % en ARA.
- Suivi des entreprises pénalisables sur l'obligation de résultat index (notes <75 sur 3 ans) : 80 entreprises au national, 8 en ARA. Une action sera engagée en 2025 afin que les sanctions soient mises en œuvre.
- La négociation d'entreprise est un outil efficace pour faire progresser la situation des femmes dans les entreprises: suivi des négociations au titre de l'article L.2242-8 du CT (NAO)

VI. Plan régional de soutien au Dialogue social

Principales actions 2024/2025 et perspectives 2026

- Action vis-à-vis des organismes de formation CSE
- Mise en place de la liste des médiateurs en cas de conflits collectifs et constitution d'un réseau de référents départementaux conflits collectifs
- Action en faveur du renouvellement et de l'amélioration du fonctionnement des CSE
- Rendre visible le fonctionnement des ODDS de la région et soutenir les actions menées
- En lien avec l'ANDRH, présentation par l'INTEFP du dispositif « formation commune » auprès de DRH de la région
- Projet d'expérimentation avec le secteur de la propreté

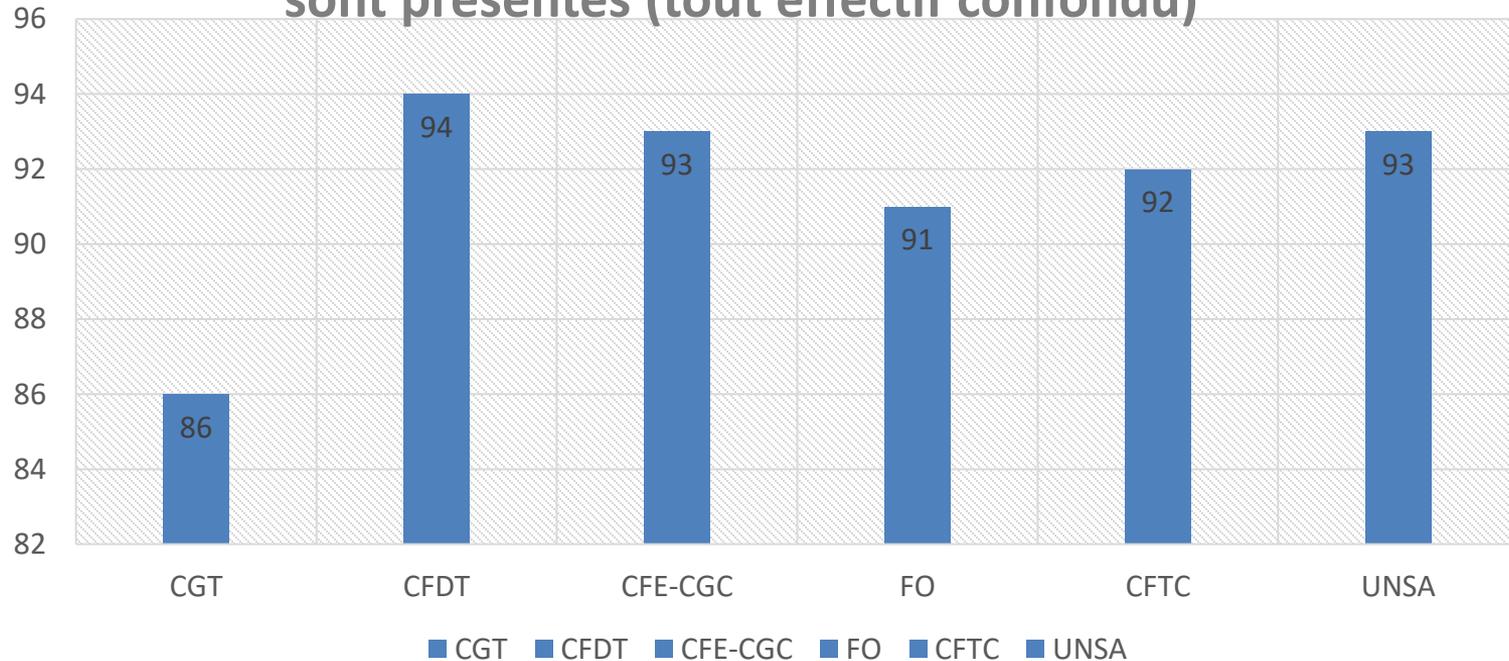
Négociation collective en ARA: Présentation de la dynamique de négociation dans les entreprises de la région en 2024

Textes déposés dans la région en 2024

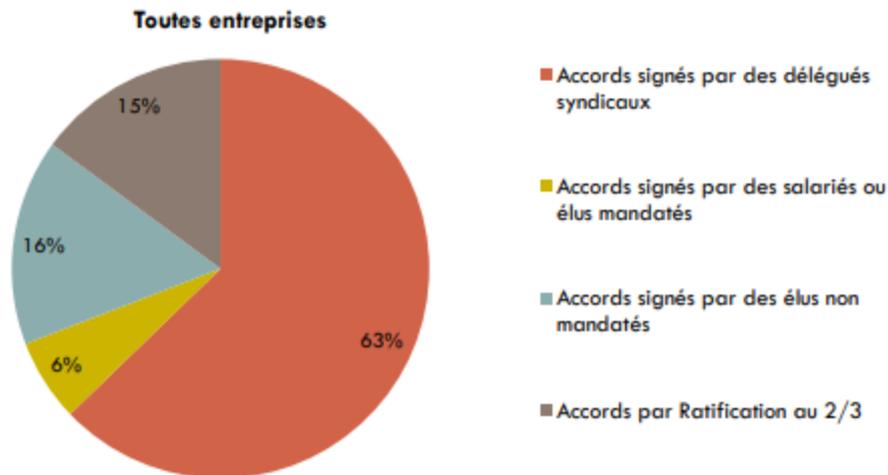
Données brutes

- 10 914 accords déposés à l'enregistrement en 2024, **soit 10 % de moins qu'en 2023**; dont 4 855 dans les entreprises de moins de 50 salariés (-10%);
- 77% des textes déposés sont des accords ou des avenants, un même accord pouvant traiter plusieurs thèmes;
- 44 % des accords déposés ont été conclus dans **des entreprises de moins de 50 salariés** (45% en 2023)

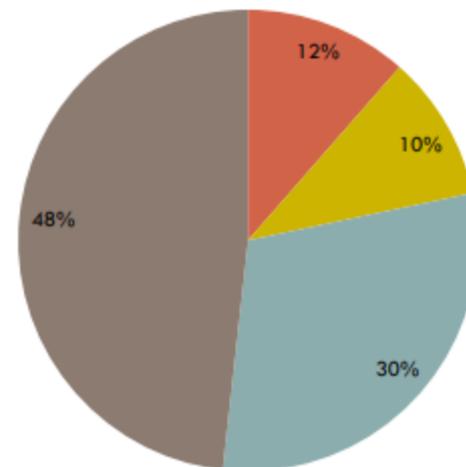
Propension des OS à signer des accords là où elles sont présentes (tout effectif confondu)



Répartition des accords signés en 2024 selon leur mode de conclusion



Entreprises de moins de 50 salariés



Thèmes de négociation

- L'épargne salariale représente 40% des thèmes de négociation abordés dans les accords conclus (46% en 2023)
- Hors d'épargne salariale, et en conformité avec les tendances observées jusqu'à présent, **la rémunération et la durée du travail demeurent les principaux thèmes traités dans les accords**
- La part des accords relatifs aux rémunérations et salaires représente 17 % des accords en 2024 (16% en 2023); ceux relatifs à la durée du travail représentent 20% (19% en 2023)- Attention, chiffres provisoires

Annexes:

- Typologie des interventions
- Interventions par code NAF

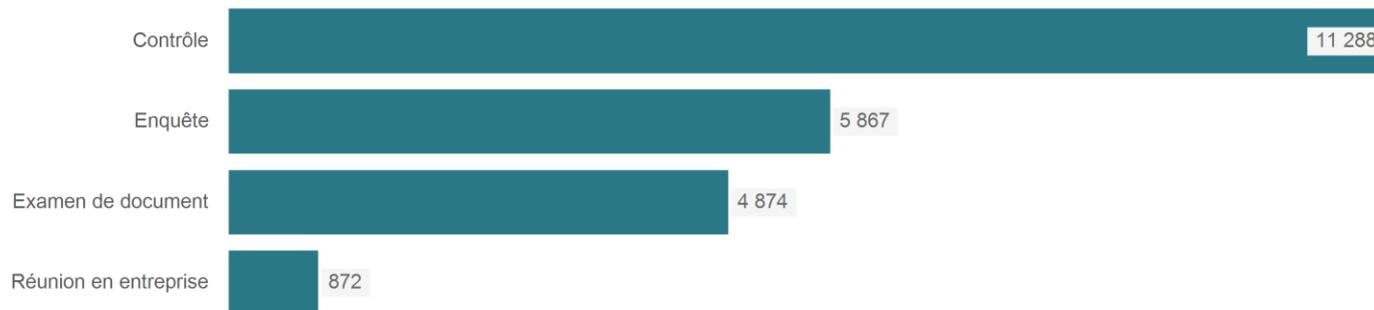
Finalité du rapport : Rapport permettant de quantifier les interventions et types d'intervention

Description du rapport : Ce rapport permet de visualiser le nombre d'interventions de l'inspection du travail saisies dans SUIT sur un périmètre donné (National, régional, départemental ou par services) et ventilée fonction du type d'intervention. Le rapport est paramétrable pour cibler un ou plusieurs type d'intervention, une période, un périmètre géographique (une ou plusieurs régions, départements ou service), le type d'entité ayant fait l'objet de l'intervention, si l'intervention a été faite sur site ou au bureau, ou encore les interventions ayant fait ou non l'objet de suite.

Description de la requête : Année (2024) - Mois (Tous) - Région (Auvergne-Rhône-Alpes) - Département (Tous) - Type Service (Tous) - Sous Type Service (Tous) - Service (Tous) - Lieu d'intervention (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous Type d'intervention (Tous) - Statut Intervention (Avec suite, Avec suite à donner, Avec suite externe, Sans suite) - Action sur (Tous) - Type Intervenant (Principal) - Section NAF (Tous) - Code labellé NAF (Tous)

SUIT Date d'extraction: 11/06/2025 09:39:15 **Nombre d'interventions par type et sous type d'intervention (en 2024)**

Région / département / service / type et sous-type intervention	Contrôle		Enquête		Examen de document		Réunion en entreprise		Total	%
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Total	11 288	100 %	5 867	100 %	4 874	100 %	872	100 %	22 901	100 %
Auvergne-Rhône-Alpes	11 288	100 %	5 867	100 %	4 874	100 %	872	100 %	22 901	100 %
Total	11 288	100 %	5 867	100 %	4 874	100 %	872	100 %	22 901	100 %

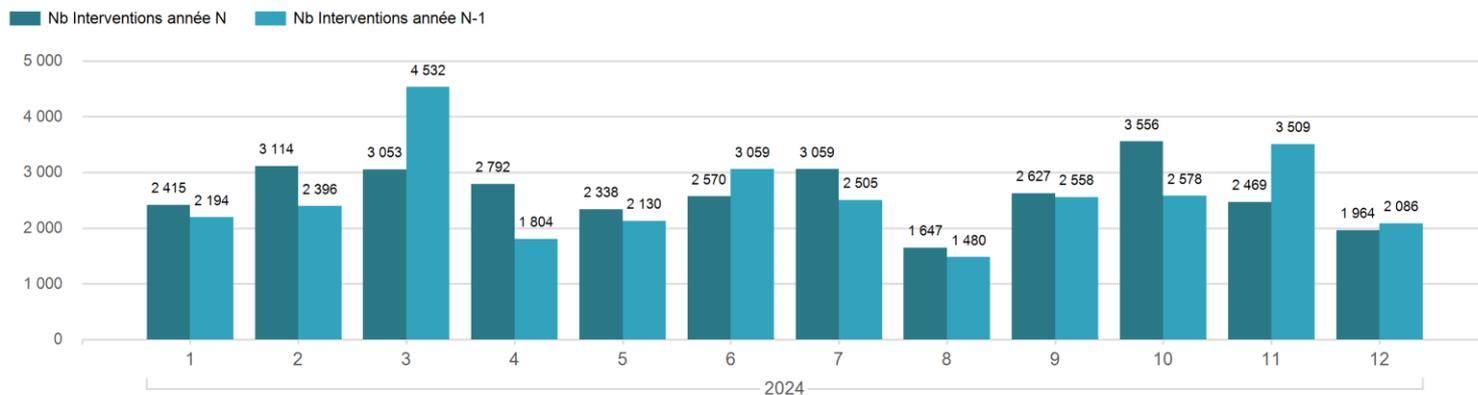


Finalité du rapport : Rapport permettant de quantifier les interventions et types d'intervention

Description du rapport : Ce rapport permet de visualiser le nombre d'interventions de l'inspection du travail saisies dans SUIT sur un périmètre donné (National, régional, départemental ou par services) et ventilée fonction du type d'intervention. Le rapport est paramétrable pour cibler un ou plusieurs type d'intervention, une période, un périmètre géographique (une ou plusieurs régions, départements ou service), le type d'entité ayant fait l'objet de l'intervention, si l'intervention a été faite sur site ou au bureau, ou encore les interventions ayant fait ou non l'objet de suite.

Description de la requête : Année (2024) - Mois (Tous) - Région (Auvergne-Rhône-Alpes) - Département (Tous) - Type Service (Tous) - Sous Type Service (Tous) - Service (Tous) - Lieu d'intervention (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous Type d'intervention (Tous) - Statut Intervention (Avec suite, Avec suite à donner, Avec suite externe, Sans suite) - Action sur (Tous) - Type Intervenant (Principal) - Section NAF (Tous) - Code labellé NAF (Tous)

Ventilation des interventions pour l'année N et N-1

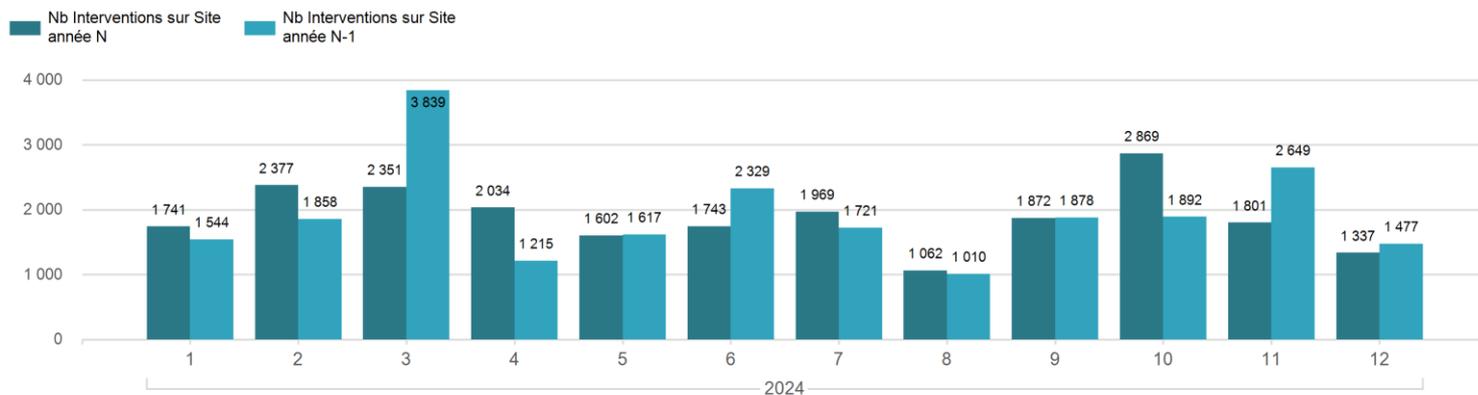


Finalité du rapport : Rapport permettant de quantifier les interventions et types d'intervention

Description du rapport : Ce rapport permet de visualiser le nombre d'interventions de l'inspection du travail saisies dans SUIT sur un périmètre donné (National, régional, départemental ou par services) et ventilée fonction du type d'intervention. Le rapport est paramétrable pour cibler un ou plusieurs type d'intervention, une période, un périmètre géographique (une ou plusieurs régions, départements ou service), le type d'entité ayant fait l'objet de l'intervention, si l'intervention a été faite sur site ou au bureau, ou encore les interventions ayant fait ou non l'objet de suite.

Description de la requête : Année (2024) - Mois (Tous) - Région (Auvergne-Rhône-Alpes) - Département (Tous) - Type Service (Tous) - Sous Type Service (Tous) - Service (Tous) - Lieu d'intervention (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous Type d'intervention (Tous) - Statut Intervention (Avec suite, Avec suite à donner, Avec suite externe, Sans suite) - Action sur (Tous) - Type Intervenant (Principal) - Section NAF (Tous) - Code labellé NAF (Tous)

Ventilation des interventions sur Site pour l'année N et N-1



Finalité du rapport : Rapport permettant de quantifier les interventions, type d'interventions et sous type en fonction des secteurs d'activité (codes NAF).

Description du rapport : Le rapport permet de connaître le nombre d'intervention saisies dans SUIT, mais également les types et sous types d'intervention ventilés en fonction des secteurs d'activité de la nomenclature d'activité française de l'INSEE (libellés et codes NAF).

Le rapport est paramétrable pour cibler un ou plusieurs type d'intervention, une période, un périmètre géographique (une ou plusieurs régions, départements ou service), le type d'entité ayant fait l'objet de l'intervention, si l'intervention a été faite sur site ou au bureau, ou encore les interventions ayant fait ou non l'objet de suite.

Description de la requête : Année (2024) - Mois (Tous) - Région (Auvergne-Rhône-Alpes) - Département (Tous) - Type Service (Tous) - Sous Type Service (Tous) - Service (Tous) - Lieu d'intervention (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous Type d'intervention (Tous) - Statut Intervention (Avec suite, Avec suite à donner, Avec suite externe, Sans suite) - Action sur (Tous) - Type Intervenant (Principal)

SUIT Date d'extraction: 11/06/2025 09:39:15 Nombre d'interventions par code NAF, type / sous type d'intervention (en 2024)

Croisements Code NAF / type et sous-type intervention	Contrôle		Enquête		Examen de document		Réunion en entreprise		Total	%
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Total	11 288	100 %	5 867	100 %	4 874	100 %	872	100 %	22 901	100 %
A - Agriculture, sylviculture et pêche	158	1,4 %	119	2,0 %	202	4,1 %	3	0,3 %	482	2,1 %
B - Industries extractives	29	0,3 %	8	0,1 %	9	0,2 %	1	0,1 %	47	0,2 %
C - Industrie manufacturière	1 154	10,2 %	1 253	21,4 %	820	16,8 %	230	26,4 %	3 457	15,1 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	33	0,3 %	22	0,4 %	23	0,5 %	6	0,7 %	84	0,4 %
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	253	2,2 %	85	1,4 %	141	2,9 %	27	3,1 %	506	2,2 %
F - Construction	4 350	38,5 %	846	14,4 %	852	17,5 %	74	8,5 %	6 122	26,7 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 234	10,9 %	818	13,9 %	576	11,8 %	104	11,9 %	2 732	11,9 %
H - Transports et entreposage	582	5,2 %	404	6,9 %	280	5,7 %	81	9,3 %	1 347	5,9 %
I - Hébergement et restauration	817	7,2 %	262	4,5 %	399	8,2 %	12	1,4 %	1 490	6,5 %
J - Information et communication	56	0,5 %	145	2,5 %	53	1,1 %	4	0,5 %	258	1,1 %
K - Activités financières et d'assurance	66	0,6 %	107	1,8 %	59	1,2 %	13	1,5 %	245	1,1 %
L - Activités immobilières	295	2,6 %	74	1,3 %	114	2,3 %	16	1,8 %	499	2,2 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	556	4,9 %	343	5,8 %	250	5,1 %	75	8,6 %	1 224	5,3 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	606	5,4 %	520	8,9 %	357	7,3 %	32	3,7 %	1 515	6,6 %
O - Administration publique	98	0,9 %	33	0,6 %	58	1,2 %	13	1,5 %	202	0,9 %
P - Enseignement	88	0,8 %	122	2,1 %	50	1,0 %	12	1,4 %	272	1,2 %
Q - Santé humaine et action sociale	370	3,3 %	447	7,6 %	361	7,4 %	149	17,1 %	1 327	5,8 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	96	0,9 %	81	1,4 %	58	1,2 %	4	0,5 %	239	1,0 %
S - Autres activités de services	190	1,7 %	158	2,7 %	102	2,1 %	15	1,7 %	465	2,0 %
Z - Non renseigné		0,0 %	2	0,0 %		0,0 %	1	0,1 %	3	0,0 %

Finalité du rapport : Rapport permettant de quantifier les interventions, type d'interventions et sous type en fonction des secteurs d'activité (codes NAF).

Description du rapport : Le rapport permet de connaître le nombre d'intervention saisies dans SUIT, mais également les types et sous types d'intervention ventilés en fonction des secteurs d'activité de la nomenclature d'activité française de l'INSEE (libellés et codes NAF).

Le rapport est paramétrable pour cibler un ou plusieurs type d'intervention, une période, un périmètre géographique (une ou plusieurs régions, départements ou service), le type d'entité ayant fait l'objet de l'intervention, si l'intervention a été faite sur site ou au bureau, ou encore les interventions ayant fait ou non l'objet de suite.

Description de la requête : Année (2024) - Mois (Tous) - Région (Auvergne-Rhône-Alpes) - Département (Tous) - Type Service (Tous) - Sous Type Service (Tous) - Service (Tous) - Lieu d'intervention (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous Type d'intervention (Tous) - Statut Intervention (Avec suite, Avec suite à donner, Avec suite externe, Sans suite) - Action sur (Tous) - Type Intervenant (Principal)

Inconnu	257	2,3 %	18	0,3 %	110	2,3 %		0,0 %	385		1,7 %
Total	11 288	100 %	5 867	100 %	4 874	100 %	872	100 %	22 901		100 %